

demande si ce n'est pas là un indice que l'amendement ne peut être accepté sous le rapport de la pertinence.

Au cours du débat sur la procédure, des députés ont dit que nous étudions un amendement de portée limitée puisqu'il propose de renvoyer le rapport au comité permanent de la procédure et de l'organisation en le chargeant de le modifier par la suppression de l'article 75c proposé. Le sous-amendement proposé à la Chambre ce matin par le député de Vancouver-Quadra me semble aller beaucoup plus loin que cet amendement très limité. A mon avis, si je le comprends bien, il vise à faire bien d'autres choses, notamment à corriger le projet d'article 75c. Je doute fort, par conséquent, qu'il soit acceptable du point de vue de la procédure.

Les députés le savent, le rôle de la présidence consiste surtout à veiller à ce que les délibérations et les amendements se rapportent aux questions dont la Chambre est saisie. Si l'Orateur a un rôle particulièrement utile à jouer, c'est précisément de faire observer la règle de pertinence, du moins dans une certaine mesure. Il n'est pas tellement facile de la faire respecter au cours des débats. Il n'est pas facile non plus de la faire accepter et respecter à l'égard des amendements que proposent les députés.

Après y avoir bien réfléchi, je conclus que le sous-amendement proposé par le député étend la portée de l'amendement qui, je le répète, s'en tient à une nouvelle étude de l'article 75c proposé. J'ai signalé avant une heure que nous pourrions peut-être examiner la proposition du député de Vancouver-Quadra à titre d'amendement à la motion principale. Je ne peux rendre de décision anticipée mais cela me paraît une façon raisonnable de procéder.

Voilà pourquoi, dans l'espoir que tous les députés respecteront et accepteront la règle de pertinence, je suggère que le sous-amendement ne soit pas examiné maintenant et que nous passions pour le moment à l'étude de l'amendement même.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): A mon avis, les discussions d'aujourd'hui, les questions de ce matin et la manque de quorum d'hier après-midi tiennent tout simplement à l'amendement sur lequel insiste le

gouvernement pour nous imposer la clôture—je ne sais quel autre nom lui donner—et que la Chambre ne saurait accepter. N'oublions pas, comme je l'ai plusieurs fois signalé à l'occasion de rappels au Règlement, que c'est la Chambre qui a adopté le Règlement qui régit son activité. Il n'appartient ni au cabinet ni à la présidence. Ce n'est pas l'Orateur qui édicte le Règlement. Et il n'appartient pas non plus à l'opposition.

Pourquoi le gouvernement se prend-il maintenant pour Dieu le Père et veut-il imposer sa propre version du Règlement et celle du premier ministre (M. Trudeau)? Personne ne saurait le dire. Si certains des nouveaux députés veulent bien étudier les traditions et les coutumes de la Chambre, ils constateront que le 25 juin 1968 n'a pas marqué la deuxième venue du Christ ni la naissance d'un nouveau régime parlementaire. C'était une continuation de notre régime parlementaire de gouvernement.

• (2.10 p.m.)

Avant mon élection à la Chambre, en 1957, le Règlement avait subi de profondes modifications. Le député de Vancouver-Est (M. Winch) était alors à la Chambre, de même que le député de La Salle (M. Lessard). Le député de La Salle conviendra que les changements apportés en 1954-1955 avaient rallié l'unanimité de la Chambre. Au cas où certains néophytes s'imagineraient qu'une grande partie des changements apportés alors n'étaient pas importants, qu'ils consultent le rapport du comité et les *Procès-verbaux* et ils verront qu'à cette époque, on imposait une limite au débat sur l'Adresse et au débat sur le budget. D'autres limites étaient également imposées, dans l'intérêt de l'exécutif.

M. Winch: Et d'un commun accord.

L'hon. M. Lambert: Oui, d'un commun accord. Par la suite, d'autres changements furent apportés sous le gouvernement de 1960-1961, changements qui modifiaient nos travaux courants.

M. Goyer: Et le débat sur le drapeau?

L'hon. M. Lambert: Et le débat sur le bill concernant la production de défense et le débat sur le pipe-line transcanadien?